

**FINANCES – BUDGET DU SPANC –
DECISION MODIFICATIVE N°2023/02**

Madame la Présidente expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à certains ajustements budgétaires au budget du SPANC.

Il convient :

- d'inscrire en recettes le versement d'une subvention du budget principal pour équilibrer le budget du Spanc pour 1100€.
- d'inscrire en recettes un supplément de subvention du Conseil Départemental de 1900€ (réhabilitation des installations programme 2022)
- d'inscrire en dépenses le paiement de subvention aux particuliers pour la réhabilitation de leur installation d'ANC pour 3000€.

Il convient donc de procéder à une décision modificative comme suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

DM 02-2023 BASPANC

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6743-922 : Subventions exceptionnelles de fonctionnement	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-747-922 : Subventions et participations des collectivités territoriales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	3 000.00 €
Total Général	3 000.00 €		3 000.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 21 décembre 2023
Signé par Elisabeth BRUSSAT, Présidente